

RÈGLEMENT 2025

RALLYE DES ILES DU SOLEIL



rallye des
îles du soleil

CANARIES - CAP-VERT

MARIE-GALANTE - GUADELOUPE 

Sommaire

1. Embarquez avec nous pour le Rallye des Iles du Soleil

- 1.1 Grand Pavois Organisation
- 1.2 Notre objectif
- 1.3 Qui peut prendre part à l'aventure
- 1.4 Chef de bord (Aptitude)
- 1.5 Équipage
- 1.6 Parcours
- 1.7 Dates du Rallye des Iles du Soleil 2025

2. Inscription – Frais d'inscription

- 2.1 Modalités d'inscription
 - 2.2.1 Montant de l'inscription – Bateaux de particulier
 - 2.2.2 Montant de l'inscription – Bateaux de loueurs professionnels
- 2.3 Calendrier des paiements
- 2.4 Droit de rétractation – Frais d'annulation
 - 2.4.1 Droit de rétractation
 - 2.4.2 Frais d'annulation
- 2.5 Que comprennent les frais d'inscription
- 2.6 Ne sont pas inclus

3. Equipement spécifique Rallye des Iles du Soleil

- 3.1 Equipements spécifiques Rallye des Iles du Soleil - Matériel de communication
Matériel d'armement et équipements de sécurité

4. Recommandations

5. Responsabilité

6. Assurances

7. Départs modifiés

8. Départs retardés dus au participant

9. Limite de temps

- 9.1 Présence aux ports de départ et d'arrivée

10. Règlement

1. Embarquez avec nous pour le Rallye des Iles du Soleil !

1.1 Grand Pavois Organisation

C'est en 1973 que quatre pionniers de chantiers navals rochelais ont l'idée de créer une association professionnelle indépendante afin de promouvoir les intérêts de la filière nautique. Ils donnent alors naissance à l'association Grand Pavois Organisation, qui a pour ambition de créer un salon à flot où il sera possible de rencontrer les responsables des chantiers et surtout de pouvoir prendre des rendez-vous pour essayer les bateaux en mer.

Aujourd'hui, l'association Grand Pavois Organisation est toujours régie par un Conseil d'Administration composé de professionnels du nautisme.

Parmi les événements gérés par GPO, citons :

- Le Grand Pavois La Rochelle (France – depuis 1973),
- Le Salon Nautique International à flot de Shenzhen (Chine – de 2009 à 2011),
- Le salon Nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence Les Nauticales de La Ciotat (France, de 2013 à 2020),
- World40 (Championnat du monde de la Class40) à la Rochelle en 2022,
- Défi Atlantique Class40 Guadeloupe / Horta / La Rochelle, depuis 2019,
- La Transat 6,50 Charente-Maritime / Bahia (6 éditions de 2001 à 2011),
- Le Rallye des Iles du Soleil 2017, 2018, 2019, 2022, 2023, 2024.

1.2 Notre Objectif

Traversée de l'Atlantique entre Les Canaries (Lanzarote) et Marie-Galante (Iles de Guadeloupe) via Mindelo (Iles du Cap-Vert), le Rallye des Iles du Soleil se veut être un rassemblement convivial et fédérateur de voiliers. L'événement n'est en aucun cas une compétition, car il s'agit de partager une aventure humaine tant personnelle qu'à plusieurs, avec pour valeurs la sécurité, la convivialité, la découverte et la passion !

Aucun classement sportif ne sera fait. En revanche, plusieurs prix pourront être attribués selon des critères non sportifs (par exemple : Plus belle photo en mer, plus grosse prise de pêche, bateau le plus élégant lors de l'arrivée...).

Le Rallye des Iles du Soleil aura lieu tous les ans.

1.3 Qui peut prendre part à l'aventure ?

Le Rallye des Iles du Soleil est ouvert aux voiliers habitables monocoques et multicoques d'une longueur hors-tout de plus de 10 mètres (nous consulter pour un voilier de plus petite taille).

Le Rallye des Îles du Soleil est ouvert à 35 bateaux.

Les bateaux admis devront :

- Etre conçus et équipés pour le parcours en parfaite conformité avec la réglementation des Affaires Maritimes Françaises. (Catégorie de navigation A)
- Posséder un matériel de sécurité adapté à la navigation pratiquée (se reporter à la Division 240, Direction des Affaires Maritimes du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi qu'au RIPAM rubrique « Matériel de sécurité obligatoire »).
- Embarquer une pharmacie conforme aux directives du médecin du Rallye.
- Etre conformes aux dispositions du règlement international pour prévenir les abordages en mer (feux de navigation, moyen de signalisation sonore...).
- Etre équipés du matériel de sécurité et de communication supplémentaire défini par l'organisation (Art. 3).

Des contrôles aléatoires seront effectués sur chaque bateau par l'organisation au port de départ.

Tout équipement manquant ou ne fonctionnant pas devra être réparé ou remplacé, et présenté à l'organisation avant le départ.

L'organisation pourra exclure du rallye un bateau qui ne serait pas en conformité avec le règlement du Rallye.

Dans ce cas, les frais d'inscription ne seront pas remboursables.

1.4 Chef de bord (Aptitude)

Le Chef de bord (et si possible un équipier) devra avoir une expérience réelle de la navigation, du matériel de sécurité et de communication.

Est entendu par Chef de bord, un membre de l'équipage responsable de la conduite du navire, de la tenue du journal de bord, du respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées, capitaine de navire au sens juridique.

Le Chef de bord déclare avoir les compétences requises.

1.5 Équipage

Le nombre de personnes à bord comprises dans les droits d'inscription est fixé à 2 avec, au minimum, 2 adultes présents par bateau. Le nombre maximum est déterminé par la plaque CE constructeur du bateau en catégorie de navigation A.

Les enfants sont admis à participer au Rallye à partir de l'âge de 8 ans révolus à la date du départ. L'enfant mineur devra agir sous la responsabilité et avoir l'autorisation du représentant légal investi de l'autorité parentale ou des 2 parents en cas d'autorité parentale partagée.

1 membre de l'équipage (skipper ou second) doit avoir suivi un stage World Sailing (sécurité / survie + PSMer) de moins de 5 ans.

Il est recommandé qu'un second membre de l'équipage suive également ce stage.

Si traversée en double, le stage World Sailing est obligatoire pour les 2 participants.

Tous les membres de l'équipage, français ou étrangers devront être titulaires d'une licence club « compétition* » délivrée par la FFVoile valable pour la période totale du Rallye.

Celle-ci inclus une assurance RC pour les bateaux de moins de 18 mètres (voir détail sur le site FFVoile)

- Une licence club Jeune « compétition* » FFVoile pour les mineurs (8-18 ans).
- Une licence club Adulte « compétition* » FFVoile pour les autres.

** (Le terme «compétition » peut évoluer en fonction des dispositions prises par la FFVoile)*

En qualité de club affilié à la FFVoile, GPO peut délivrer des licences.

Plus d'informations sur la licence FFVoile :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>

Chaque membre d'équipage (ou son représentant pour les enfants mineurs) devra avant le départ :

- Compléter la fiche d'inscription au Rallye des Iles du Soleil.
- Fournir au médecin du rallye le questionnaire médical signé de son médecin.
- Etre en règle avec les autorités Française, Espagnole et Cap-Verdienne.
- Posséder des papiers d'identité valable pour les pays fréquentés et pour la durée du Rallye.

1.6 Parcours

- Le Rallye des Iles du Soleil 2025 partira de l'île de Lanzarote (Canaries), et reliera Marie-Galante (Iles de Guadeloupe) avec une escale à Mindelo sur l'île de Sao-Vicente (Cap-Vert).

Grand Pavois Organisation se réserve la possibilité de modifier tout ou partie du parcours

1.7 Dates du Rallye des Iles du Soleil 2025

- Rassemblement proposé au Grand Pavois La Rochelle, pontons gratuits aux participants (dans la limite d'un nombre défini – nous consulter)
 - A partir du Samedi 25 octobre 2025 : Présence obligatoire des bateaux aux Canaries (Marina Lanzarote) pontons gratuits aux participants
 - Vendredi 31 octobre 2025 à 11h (locale) : Départ du Rallye des Iles du Soleil
 - Mercredi 12 novembre 2025 à 11h (locale) : Départ de Mindelo (Cap-Vert)
 - Arrivée dans la baie de Saint-Louis, Marie-Galante (Guadeloupe)
 - Accueil des participants jusqu'à la soirée de clôture
 - Soirée de clôture du Rallye des Iles du Soleil 2025 à Marie-Galante (date à déterminer)
- L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ces dates, les participants en seraient informés dans les meilleurs délais.

2. Inscription – Frais de participation

2.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions seront reçues par GPO à l'adresse mail suivante : ilesdusoleil@grand-pavois.com

Ou par courrier simple à l'adresse suivante :

GRAND PAVOIS ORGANISATION
RALLYE DES ILES DU SOLEIL
Avenue du Lazaret, Port des Minimes,
17042 La Rochelle Cedex 1 / France

Chaque participant devra remplir la fiche d'inscription au Rallye des Iles du Soleil.

Le Chef de bord devra reconnaître avoir lu et accepté le présent Règlement.

2.2.1 Montant de l'inscription – Bateau de propriétaire

Le montant de l'inscription varie en fonction de la taille du bateau et, du nombre d'équipiers :

- De 10 mètres à 13,99 mètres : **2 408,33€ HT soit 2 890 € TTC**
- De 13,99 mètres à 17,99 mètres : **2 666,67€ HT soit 3 200 € TTC**
- De 18 mètres et plus : **2 808,33€ HT soit 3 540 € TTC**
- Bateaux de moins de 10 mètres : nous consulter

Ce forfait inclus la participation de 2 personnes à bord.

En complément :

- Equipier supplémentaire de plus de 15 ans à la date du départ 375 € TTC.
- Les enfants de 8 à 14 ans sont acceptés sans frais supplémentaires.

Ces tarifs sont valables pour une inscription avant le 30 juin de l'année du départ.

2.2.2 Montant de l'inscription – Bateau de loueur professionnel

Le montant de l'inscription d'un bateau est de **295 € HT** + un forfait de **580 € HT** sera demandé par membre d'équipage inscrit.

2.3 Calendrier des paiements

- Un acompte de 30% sera réglé à l'inscription.
- Un second acompte de 40% sera réglé au plus tard le 30 juin 2025.
- Le solde, soit 30% devra être réglé au plus tard le 30 septembre 2025.

Le règlement sera effectué en Euros par virement bancaire ou par chèque bancaire.

Adresse :

**GRAND PAVOIS ORGANISATION
RALLYE DES ILES DU SOLEIL
Avenue du Lazaret
Port des Minimes
17000 La Rochelle / France**

Virement :

**BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
IBAN : FR76 1090 7006 7322 3090 0201 693
BIC : CCBPFRPPBDX**

Libellé du virement :

**Votre Prénom et NOM – Le NOM du Bateau
Acompte inscription RALLYE DES ILES DU SOLEIL 2025**

2.4 Droit de rétractation – Frais d'annulation

- 2.4.1 – Droit de rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposeront d'un délai de quatorze jours, à compter de l'envoi du bulletin d'inscription, pour exercer leurs droits de rétractation, sans avoir à justifier d'un motif, ni à supporter de pénalités, en dehors des frais de retour.

- 2.4.2 – Frais d'annulation

Préalablement à l'inspection des bateaux prévus avant le départ et en cas de rejet de la demande d'inscription par GPO, les frais d'inscription seront remboursés aux participants.

Si GPO refuse de donner le départ à un bateau en raison de la non-conformité avec le règlement du Rallye, les frais d'inscription ne seront pas remboursables.

À l'issue du délai de rétractation, l'annulation par un équipage de sa participation n'entraînera pas la restitution des sommes versées.

Cas de force majeure : Si pour des raisons médicales majeures, de type opératoires, justifiées par certificat médical, le propriétaire du voilier inscrit au Rallye des Iles du Soleil ne pouvait pas prendre le départ à Lanzarote, Grand Pavois Organisation remboursera les frais d'inscription diminués d'une retenue de 15% du montant total pour frais de dossier.

2.5 Que comprennent les frais d'inscription ?

- Un référent GPO à votre disposition pour répondre à vos questions (de la préparation à la date de fin du Rallye des Iles du Soleil),
- Présence d'un Directeur de Croisière pendant toute la durée effective du Rallye des Iles du Soleil (Liaisons avec MRCC, Affaires Maritimes...),
- Médicalisation du Rallye des Iles du Soleil avec présence d'un médecin aux Canaries (Marina Lanzarote) et possibilité de consultation à distance pendant la durée de la traversée,
- Contrôle des éléments de sécurité aux Canaries (Marina Lanzarote) par GPO,
- Gratuité du port aux Canaries (Marina Lanzarote) pendant la durée de présence obligatoire,
- Collation le matin aux Canaries (Marina Lanzarote),
- Accueil de l'équipage à la soirée d'avant-départ aux Canaries (Marina Lanzarote),
- Accueil gratuit au mouillage à l'escale de Mindelo (Cap-Vert),
Option payante pour l'accès à la Marina,
- Célébration de chaque arrivée à Marie-Galante,
- Zone réservée pour mouillages sur ancre ou corps morts à Marie-Galante,
- Accueil de l'équipage à la soirée de Remise des prix à Marie-Galante,
- Mise en place d'une balise de positionnement à bord de chaque bateau participant (**une caution de 800 € vous sera demandée à la mise en place de la balise et restituée à sa dépose, exclusivement par chèque**).
- Suivi des positions satellites quotidiennes sur le site officiel du Rallye des Iles du Soleil,
- Envois quotidiens :
 - d'un bulletin météo de la zone,
 - d'un relevé de positions de la flotte (format type ADRENA ou équivalent)
 - des news de la flotte...
- Briefings skippers détaillés avant le départ des Canaries (Marina Lanzarote) : météo, sécurité, médical, communication...
- Accès aux tarifs privilégiés des partenaires techniques du Rallye des Iles du Soleil,
- Signalétique de reconnaissance à la participation du Rallye (exemple : pavillons, adhésifs de coque...).

2.6 Ne sont notamment pas inclus :

- Les frais d'escale, quelle que soit la marina, en dehors des périodes de gratuité, déterminées au paragraphe 2.5,
- Les frais de carburant,
- Les frais d'approvisionnement,
- Les frais de communication à terre ou en mer,
- Les frais d'intervention de secours en cas de besoin,
- Les frais d'amarrage dans un port différent que celui indiqué par l'organisateur,
- Les frais médicaux des participants,
- Toutes dépenses personnelles des participants,
- Les frais d'assurance des bateaux...

Liste non exhaustive, par extension tout ce qui n'est pas décrit au paragraphe 2.5, reste à la charge des participants.

3. Equipements spécifiques Rallye des Iles du Soleil

(Se référer à l'article 1.3 du Règlement).

Tous les équipements devront fonctionner correctement, être facilement accessibles, et être de type, taille et capacité nécessaire et adéquate pour l'usage prévu et par rapport à la taille du bateau.

En complément de la division 240 armement hauturier :

Sécurité :

- **Le radeau de survie sera impérativement de type ISO/ P1>24H à jour des révisions.**
- **Le complément d'armement +24H en GRAB BAG est toléré sous réserve d'une fourniture homologuée fabricant.**
- Un système de repérage "homme à la mer" de type "perche IOR" ou équivalent avec ancre flottante,
- Les gilets de sauvetage devront impérativement être équipés de flash lights,
- Une ligne de récupération MOB fonctionnelle à poste fixe,
- Un collier de récupération (type "Silzig" ou équivalent) permettant de hisser l'homme à la mer,
- Un système de fermeture de la descente (solidaire du bateau avec dispositif de verrouillage sécurisé et possibilité d'ouverture depuis l'intérieur),
- Un système de remontée à bord fonctionnel,
- Une barre de secours fonctionnelle,
- Une ligne de vie de chaque côté du pont,
- Un point d'ancrage solide des harnais dans le cockpit,
- Une pompe d'assèchement accessible du cockpit,
- Un plan de rangement du matériel de sécurité,

Mécanique :

- Moteur en état de marche adapté à la taille du navire,
- Autonomie en carburant assurant, au minimum, 60 h de fonctionnement,
- Un jeu de batteries de capacité appropriées, en état et solidement arrimées,
- Une caisse d'outillage de base,
- Des pièces de rechange pour le moteur, la pompe à eau, l'alternateur :
 - courroies,
 - filtres,
 - turbine de pompe à eau,
 - huile,
 - liquide de refroidissement,
- Une réserve d'huile pour les circuits hydrauliques du bord,

Voiles :

- Une grand-voile avec 2 bandes de ris au minimum ou sur enrouleur (dans le cas d'un enrouleur le skipper doit s'assurer du bon fonctionnement du système de secours),
- Un tourmentin ou une voile d'avant adaptée, solidaire de l'étai ou gréé sur son propre étai,

- Un kit de réparation de voile comprenant paumelle, aiguilles, fil à voile, ruban adhésif, sangle
- Un couteau accessible dans le cockpit,
- Une disqueuse (sur batterie de préférence) ou une cisaille adaptée pour couper les haubans,

Électronique / électrique :

- Un jeu de feux de route de secours autonome (sur piles),
- Un projecteur de recherche autonome (sur piles ou batterie interne),

Divers :

- Une réserve d'eau potable représentant au minimum 3 litres par jour et par personne ou un dessalinisateur (dans ce cas une réserve complémentaire et vivement conseillée 25 L par personne),
- Une brassière de sauvetage supplémentaire,
- Des cartouches de rechange en nombre suffisant si les brassières de sauvetage sont à gonflage automatique par percussion adaptées à chaque modèle de brassière,
- Une couverture ignifuge stockée à proximité de la cuisine,
- Un réflecteur radar passif,
- Deux seaux solides munis de leur bout d'amarrage,
- Un pavillon Q,
- Les pavillons de courtoisie (Espagne, Cap-Vert et France),
- Equipement de plongée (combinaison, masque et tuba) pour intervention éventuelle,
- Il est en outre précisé, que les cartes papier des Iles Canaries, îles du Cap Vert, Guadeloupe incluant Marie Galante et routier de l'Atlantique devront impérativement être embarquées.
- Les guides nautiques de la zone de navigation devront être embarquées sous forme papier.

Urgence :

- **En complément** de la dotation +24H intégrée à la survie ou en sac de complément de radeau de survie, **un sac étanche d'abandon** de couleur vive, avec système d'attache, facilement mobilisable depuis l'extérieur, contenant, à minima:
 - Une lampe torche étanche avec ses piles,
 - Des sacs plastiques solides,
 - Des sifflets,
 - Des vêtements chauds,
 - Une VHF portable avec ses piles ou batteries,
 - Un GPS portable étanche, avec piles de rechanges,
 - **Une PLB dûment enregistrée (le certificat d'enregistrement devra être présenté),**
 - Une trousse médicale de secours réduite (voir liste pharmacie + médicaments personnels),
 - Crème solaire,
 - Un couteau pliant multifonction,
 - Les documents officiels, du navire et de l'équipage.
- Un jerrycan de 10 litres d'eau de secours avec système d'attache

3.1 Matériel de communication

Chaque bateau devra être équipé au minimum de :

- La balise de suivi fournie par GPO,
- Un matériel capable de recevoir et d'émettre des emails en mer,
- Le compte mail du navire devra être paramétré et opérationnel, les tests d'émission/réception auront été effectués.
- Un Emetteur-Récepteur AIS de classe B,
- Un GPS avec alarme de l'homme à la mer,
- **Pour les équipages en double, une balise personnelle de localisation (MOB) par équipier, du type SART AIS.**

Tous les matériels devront être en parfait état de fonctionnement.

4. Recommandations

En complément du matériel obligatoire et dans la mesure du possible, il est conseillé de posséder à bord :

- Un logiciel de navigation pouvant gérer les fichiers de position émis par l'organisation au format ADRENA
- Un alternateur et un démarreur de rechange (si installés sur le moteur depuis plus de cinq ans),
- Une troisième bande de ris dans la grand-voile,
- Une balise personnelle de localisation (MOB) par membre d'équipage du type SART AIS,
- Une préparation du gréement et du plan de voilure à une navigation transatlantique,
- Les gilets automatiques devraient être de flottabilité supérieure à 150N équipés d'une protection de visage, d'un sifflet et d'une sous-cutale,
- Un système de pompage, soit fixe soit portable, d'une capacité de 200L/min, pour étaler les entrées d'eau dans tous compartiments avec un système d'évacuation pour évacuer directement par-dessus bord ou dans le cockpit,
- Des pinoches de diamètres appropriées fixées à proximité de chaque vanne. (Lesquelles vannes auront été vérifiées et sont fonctionnelles)

5. Responsabilité

Chaque participant déclare connaître les risques inhérents à tout sport à toute pratique intense de sport et avoir un suivi médical pour cette discipline, avant de s'inscrire au Rallye, toute participation intervenant sous sa seule et entière responsabilité. S'il est mineur, il a demandé assistance à ses parents ou à son représentant légal ou tuteur.

Le Chef de bord du bateau devra se déclarer apte à entreprendre une navigation hauturière et sera seul et l'exclusif responsable vis-à-vis des équipiers du bateau, ainsi que de l'organisation des décisions qu'il prendra en mer. Il sera également seul responsable des éventuelles avaries qui surviendraient à son bateau lors de sa participation au Rallye.

Chaque membre d'équipage adulte devra signer une déclaration avant le départ du Rallye des Iles du Soleil dégageant les organisateurs de toute responsabilité survenant suite à un accident qui pourrait arriver en relation avec le Rallye des Iles du Soleil et acceptant de les garantir contre toute mise en cause due à son bateau. De la même manière, le représentant légal ou tuteur d'un enfant mineur participant au Rallye devra signer une déclaration similaire.

Le propriétaire d'un bateau ou de son représentant légal est financièrement responsable du rapatriement d'un équipier vers son pays d'origine, quelle qu'en soit la raison.

Les skippers qui embarquent des passagers ou des équipiers payants seront les seuls responsables de la relation commerciale avec leurs équipiers et seront dans l'obligation de présenter une qualification spéciale pour conduire un navire avec passagers payants à bord.

Chaque skipper s'engage à hisser et à apposer sur son bateau la signalétique fournis (pavillons, adhésifs de coque...) par l'organisation et par ses partenaires au port de départ et au port d'arrivée. L'organisateur se réserve le droit d'interdire la publicité pour certains produits ou services, contraires à l'esprit du Rallye et aux lois en vigueur.

En signant le formulaire d'inscription, le skipper s'engage à ne porter aucun recours contre l'organisateur et ses membres.

6. Assurances

Les bateaux devront être assurés, au minimum, en responsabilité civile et le skipper devra fournir une attestation à l'organisation stipulant la couverture acquise, incluant la participation au Rallye.

Il appartient au propriétaire de chaque bateau de souscrire une assurance « Dommages » pour les dégâts pouvant survenir durant la participation du Rallye des Iles du Soleil.

Il appartient à chaque participant de souscrire à une assurance individuelle s'il le juge utile (conseillé).

NB : La licence FFVoile inclus une assurance RC (pour les bateaux de moins de 18 mètres) avec possibilité d'extension individuelle accident.

Nous conseillons vivement que chaque membre de l'équipage souscrive à l'extension individuelle accident lié à la licence.

Voir détail sur le site de la Fédération Française de Voile.

<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#gsc.tab=0>

- Ou auprès de MDS (Mutuelle des Sportifs) : 01 53 04 86 86

7. Départs modifiés

En cas de force majeure, et notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisateur pourra décider du report ou de l'avancée de la date des départs du Rallye des Iles du Soleil (Canaries et Cap-Vert).

En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de force majeure, l'organisateur s'engage à rembourser le montant de l'inscription au participant.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée aux organisateurs en cas de report, notamment concernant les frais de port.

Chaque skipper devra être présent aux briefings d'avant départ et devra signer une feuille de présence.

8. Départs retardés dus au participant

Tous les bateaux devront prendre les départs au maximum 30 minutes après l'heure officielle des départs du Rallye des Iles du Soleil.

Le skipper n'ayant pas pris un départ dans les limites accordées, doit informer immédiatement les organisateurs, des raisons de ce retard, de la durée prévue et de la nouvelle date et heure de départ programmées.

Le skipper a pour obligation de tenir informé l'organisation de tout changement de plan de navigation. Il devra donner les raisons de ce changement de plan et confirmer la nouvelle date et heure de départ, ainsi que la date estimée d'arrivée au l'escale au Cap-Vert et à Marie-Galante.

9. Limite de temps

En cas de modification de la date et/ou de l'heure des départs prévues (voir Art. 1-7), la date et l'heure limite pour finir le Rallye des Iles du Soleil ainsi que la nouvelle date de la soirée de clôture seront annoncées.

Le dispositif d'accueil des participants à Marie-Galante sera opérationnel jusqu'à la soirée de clôture du Rallye des Iles du Soleil.

Le skipper responsable du bateau doit informer par email ou téléphone satellite l'organisation si le bateau a relâché dans un port, s'il se dérouté de sa route normale, de tout événement à bord du bateau nécessitant d'en informer l'organisation et/ou s'il se retire du Rallye des Iles du Soleil. Si le fait de ne pas prévenir les organisateurs entraîne une opération de recherche et d'assistance inutile, le propriétaire du bateau sera tenu responsable du coût de l'opération. Le bateau qui n'a pas informé les organisateurs dans les 24 heures d'un arrêt non prévu sera considéré comme ayant enfreint le règlement et comme s'étant retiré du Rallye des Iles du Soleil.

9.1 Présence aux ports de départ et d'arrivée

Le bateau et son équipage devront être présents, au port de départ à partir du 25 Octobre 2025 pour les contrôles de sécurité et médicaux, et au port d'arrivée jusqu'à la soirée de clôture (date à déterminer). En cas d'empêchement, un accord préalable devra être conclu avec l'organisateur du Rallye.

10. Règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les règles, le règlement et les conditions de participation. Des instructions de croisière seront communiquées avant la date de départ et pourront apporter quelques informations et/ou modifications de certains points de règlement.

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé à l'adresse de GPO figurant ci-dessus et préciser le motif de la contestation, en joignant tout justificatif de la demande.

Aucune contestation ou réclamation afférente au Rallye ne sera prise en compte par oral.

De la même manière, aucune contestation ou réclamation afférente au Rallye des Iles du Soleil ne sera prise en compte par écrit après un délai de 30 jours à compter de la clôture du Rallye.

Le règlement du Rallye des Iles du Soleil est régi pour son interprétation et son exécution par le droit français. En cas de traduction, le texte Français prévaudra.

